

Image not found or type unknown



Qui paye mes dépassements bancaire

Par **aurore63**, le **15/06/2016** à **14:24**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en liquidation judiciaire. Mon salaire du mois de mai n'a toujours pas été versé. J'aimerais savoir qui doit me rembourser mes dépassements bancaires ? et quelle type de lettre doit-je faire pour demander le remboursement ?rnrnMerci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **15:59**

BONJOUR marque de politesse [smile4]rnVous êtes une farceuse !

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **15:59**

Vous, ou votre employeur...est en liquidation judiciaire ?

Par **aurore63**, le **15/06/2016** à **16:25**

non lol!!! mon employeur.rn ben en faite j'avais de l'argent de coter et par sa faute je me retrouve dans le rouge car il déposer le bilan a la fin du mois de mai alors qu'il savais d'avance je pense qu'il allait fermer

Par **aurore63**, le **15/06/2016 à 16:55**

quelqu'un peut me répondre ou ya rien a faire

Par **morobar**, le **15/06/2016 à 17:57**

BonjourrrnIl y a à faire plusieurs choses:rn* apprendre la patience car nous sommes bénévoles sur notre temps liberrn* apprendre à vous exprimer en français courant, car dire être dans le rouge parce qu'on à de l'argent de coté n'a guère de sens.rn* contacter l'administrateur judiciaire nommé par le tribunal de commerce pour le versement des salaires par les AGS.

Par **aurore63**, le **15/06/2016 à 18:11**

merci mais je disait rien a faire je parler pas des bénévolesrn je pense que vous m'avez compris donc pas besoin de me dire de parler couramment français et l'administrateur judiciaire je les déjà contacter.rnfaut pas sortir de saint cyr pour parler sur un forum si sa vous plait pas ma manière d'écrire vous avez pas a me répondre

Par **jos38**, le **15/06/2016 à 18:17**

bonsoir aurore63. si vous vous êtes fait connaitre à l'administrateur judiciaire, vous n'avez plus qu'à prendre votre mal en patience pour toucher votre salaire de mai. essayez de négocier avec votre banquier en lui expliquant les raisons de votre découvert

Par **aurore63**, le **15/06/2016 à 18:22**

merçi de votre réponse jos38 ;-)

Par **Visiteur**, le **15/06/2016 à 22:10**

Voila, je crois que tout est dit.rnBon courage

Par **morobar**, le **16/06/2016 à 08:17**

Franchement c'est du petit patagon.rn[citation] donc pas besoin de me dire de parler

couramment français [/citation]rnHa il est vrai que c'est difficile pour certains.rn[citation]faut pas sortir de saint cyr pour parler sur un forum [/citation]rnNon, mais pour écrire c'est la moindre des politesses.rnC'est pour cela que vous avez peu de réponses

Par **aurore63**, le **16/06/2016 à 17:35**

merci beaucoup pragma

Par **aurore63**, le **16/06/2016 à 17:37**

Et l'autre non vous avez quelle age c'est grave la.rn je ne voie pas de quelle politesse vous parler je pense que j'ai écrites poliment de quoi je me mêle!!! apparemment vous vous ennuyiez franchement dans votre vie pour continuer a me répondre le genre de personne qui et rien a faire de ces journées désoler pour vous aller au revoir

Par **Visiteur**, le **16/06/2016 à 21:46**

Morobar manque d'empathie, attitude peu digne de l'humilité et le dévouement aux autres que nécessite son rôle ici.

Par **morobar**, le **17/06/2016 à 09:59**

Il n'en est rien.rnMais j'estime que le minimum en quémendant de l'aide est de s'exprimer poliment, clairement et en soignant quand c'est possible, son orthographe.rnSurtout que les logiciels de messagerie sont tous munis de correcteurs orthographiques.rn[citation] attitude peu digne de l'humilité [/citation]rnPourquoi voulez-vous que je fasse preuve d'humilité ?rnIl faut peut-être remercier d'être lu pendant qu'on y est, ou demander la permission de mettre à disposition ses connaissances ?